



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations d'animation rurale

Question écrite n° 40266

Texte de la question

M. Didier Julia signale à Mme la ministre de la santé et des sports que les associations des foyers ruraux qui accueillent des jeunes dans le cadre du service civil volontaire n'ont pas pu bénéficier de crédits réservés à ce dispositif à compter de septembre 2008. Il est prévu, sous l'égide de son ministère, une mise en place d'un nouveau dispositif. Ces associations adhérentes à ce dispositif se retrouvent actuellement en difficulté. Il lui rappelle que ce dispositif a démontré son efficacité auprès des jeunes ; l'accompagnement personnalisé de ces associations leur a permis d'élaborer un projet professionnel. Ce dispositif pénalise ces jeunes, mais aussi les associations des foyers ruraux qui ne peuvent plus, par manque de moyens, accueillir des jeunes en service civil. Il lui demande si, dans la mise en place d'un nouveau dispositif, ces associations pourront continuer à bénéficier des crédits nécessaires afin de pouvoir accueillir de nouveaux jeunes dans le cadre du service civil volontaire.

Texte de la réponse

La montée en puissance rapide du volontariat associatif depuis sa création en 2006 témoigne d'un réel intérêt des jeunes Français pour un dispositif permettant à chacun de consacrer un temps de sa vie à des actions d'intérêt général. Le Président de la République a indiqué qu'il souhaitait encourager les jeunes à se mettre au service des autres et de la nation. Dans cette perspective, il a demandé qu'une large réflexion soit engagée sur la création d'un nouveau service civique qui contribuerait à renforcer le lien social et à transmettre nos valeurs de citoyenneté. M. Luc Ferry, président délégué du Conseil d'analyse de la société et ancien ministre, a remis au Président de la République dans cette optique un rapport sur la mise en oeuvre d'un service civique rénové volontaire. Cette question est par ailleurs à l'ordre du jour des travaux de la commission de concertation sur la jeunesse, mise en place par le haut-commissaire à la jeunesse. Le périmètre, l'organisation, le financement et le pilotage du projet font l'objet d'un examen préalable très précis.

Données clés

Auteur : [M. Didier Julia](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40266

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 672

Réponse publiée le : 2 juin 2009, page 5433